

en prison et douze ont fuit leur domicile et se trouvent en exil dans leur propre pays.

Comme on peut le constater, les Occidentaux n'ont pas eu ce qu'ils recherchaient au chapitre du respect des droits de la personne en souscrivant à l'Acte final d'Helsinki. Les Soviétiques et leurs alliés n'ont pas eu eux non plus ce qu'ils cherchaient. Par exemple, l'URSS a fait des pieds et des mains à la CSCE pour obtenir une conférence sur le désarmement au moment de la réunion de Madrid. Cette conférence n'a pas eu lieu: les pays occidentaux ont craint qu'il s'agissait d'un exercice de propagande de la part des Soviétiques, un exercice qui avait peu à voir avec des mesures efficaces en vue de réduire les tensions militaires en Europe. On est donc arrivé à un compromis: la Conférence de Stockholm sur la confiance, les mesures de sécurité et le désarmement en Europe.

Après tant de déceptions pour ne pas dire d'échecs, pourquoi la CSCE mérite-t-elle d'être appuyée? Trois raisons justifient le maintien du processus: le fait qu'un tel processus existe est une raison en soi, le fait qu'on y discute de sécurité et des mesures militaires propres à créer un climat de confiance en Europe en constitue une seconde, et finalement, le fait qu'on ait accompli des progrès qui somme toute ne sont que de petits succès dans les domaines des droits de la personne et de la coopération en général justifie le processus.

L'Acte final d'Helsinki a amélioré les relations commerciales en Europe. Au chapitre de la protection de l'environnement on compte également des réalisations. Et une étude récente des aspects positifs du processus d'Helsinki par la Commission américaine pour la Sécurité et la Coopération en Europe a souligné que la perspective d'un barrage de critiques de la part des démocraties a forcé les pays de l'Europe de l'Est à redresser certaines situations internes même si cela ne se fait à l'occasion que pour une courte période de temps. Par exemple, il y a eu au cours de la Conférence de Madrid une recrudescence de l'émigration juive en URSS. Au Vatican, on a noté que dans certains pays le processus d'Helsinki a favorisé le respect des libertés religieuses, amélioré la distribution des textes religieux et facilité enfin les contacts entre les divers groupes religieux.

Le processus d'Helsinki a un autre aspect positif en ceci qu'il établit clairement le fait que les préoccupations touchant la sécurité renvoient à celles touchant le respect des droits de la personne et vice-versa. C'est donc en quelque sorte une question d'équilibre entre les deux. Les démocraties occidentales jouissent ainsi au sein du processus d'une marge de manoeuvre en vue de presser les pays de l'Est. En fait, elles disent clairement aux pays de l'Est que toute amélioration au chapitre de la sécurité est liée directement à une meilleure adhésion de la part de ces derniers aux principes de l'Acte final d'Helsinki touchant les questions humanitaires et de droits de la personne. Les pays de l'Est répondent aux démocraties occidentales que leurs dissidents et leurs minorités seraient mieux traités s'il existait moins de tensions en Europe. Cet argument est considéré boiteux par les diplomates occidentaux.